



# ÉCONOMIE CIRCULAIRE



La transition vers l'économie circulaire permet d'évoluer vers des activités plus durables, ancrées sur le territoire et bénéficiant à l'emploi local.

La CCI du Cantal et l'incubateur Catapulte souhaitent faire du département du Cantal, un territoire d'expérimentations et d'innovations dans le domaine des éco-activités.



# Appel à projet économie circulaire

## Cahier des charges

### 1. Thématiques

Aujourd'hui intégrée dans les objectifs de la loi de transition énergétique et dans la feuille de route du Plan Climat, l'économie circulaire commence à être mise en œuvre dans les territoires, notamment ruraux.

L'économie circulaire propose un changement de paradigme et permet de passer d'une économie linéaire à une économie de boucle inspirée des écosystèmes naturels.

Souvent résumée en 4R - réparer, recycler, refabriquer, réduire -, l'économie circulaire amène une nouvelle réflexion sur nos modes de production et de consommation en réintroduisant la notion de ressources locales, d'usages et de territoire.

**La transition vers l'économie circulaire permet d'évoluer vers des activités plus durables, ancrées sur le territoire et bénéficiant à l'emploi local.** Elle doit être la base de la définition des filières économiques de demain en valorisant au mieux les actifs matériels et environnementaux des territoires.

La CCI du Cantal et Catapulte souhaitent faire du département du Cantal, un territoire d'expérimentations et d'innovations dans le domaine des éco-activités<sup>1</sup>.

**Le projet doit répondre aux besoins du territoire du Cantal et porter sur les domaines suivants :**

- **Gestion et valorisation des ressources locales** : matière première, déchets
- **Éco-conception** : repenser le produit et ses usages dès sa conception
- **Éco-construction / Éco-matériaux / efficacité énergétique** : nouvelles techniques constructives : recherche de nouveaux matériaux de construction et d'isolation, mise en œuvre et commercialisation.
- **Mobilités propres** : carburants et véhicules propres dont transport de marchandises.
- **Éco-industries**
- **Santé et alimentation**
- **Éco-tourisme**

1. Il s'agit d'activités qui intègrent la protection de l'environnement (récupération et recyclage des déchets, de l'eau, pollution de l'air...) et la gestion des ressources : production d'énergie renouvelable, économie et gestion de la chaleur, gestion des eaux...)

Pour répondre à cet appel à projets !



**CCI CANTAL**

44 Boulevard du Pont Rouge - 15000 Aurillac

Thibault Bonnisseau : 04 71 45 40 36 - [tbonnisseau@cantal.cci.fr](mailto:tbonnisseau@cantal.cci.fr)



# Appel à projet économie circulaire

## Cahier des charges

### 2. Conditions de candidature

Les candidats éligibles devront présenter un projet innovant dans les domaines des éco-activités. Par projet d'innovation, il faut entendre un produit, un service, un usage non proposé sur le marché ou une amélioration des processus organisationnels (fabrication, commercialisation...). À ce titre, les innovations pourront être technologiques, sociales, de service, d'usage, organisationnelles...

#### Candidats éligibles :

- TPE innovante de moins de 2 ans
- Créateurs d'entreprises : les étudiants en fin de cursus (Bac +4/5 dans les domaines du développement durable, de l'économie circulaire, de l'industrie...) ayant un projet de création d'entreprise sont également éligibles.

**Localisation des candidats** : les porteurs de projet éligibles doivent être ou avoir l'intention d'implanter leur établissement et / ou activité sur le département du Cantal.

La sélection des projets éligibles se fera en deux phases :

- **Réception des dossiers complets : 15 juillet 2018**
- **Soutenance des dossiers pré-sélectionnés : 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre 2018**

L'annonce des lauréats et l'intégration des projets dans l'incubateur Catapulte auront lieu à partir de la 2<sup>e</sup> quinzaine de septembre 2018.





# Appel à projet économie circulaire

## Cahier des charges

### 3. Critères d'analyse des projets

- **Présenter un ancrage territorial « fort » analysé au regard :**
  - de l'implantation du bénéficiaire éligible,
  - et du périmètre de mise en œuvre du projet éligible.
- **Veiller à l'intérêt départemental du projet.** Une attention particulière sera portée aux projets expérimentaux / innovants et susceptibles d'être reproductibles sur le territoire du Cantal.
- **Mettre en place une dynamique vertueuse d'économie circulaire.**
- **Témoigner d'une dimension « éco-activité » avérée au sens de la définition officielle de l'OCDE :** « ensemble des biens et services capables de mesurer, d'empêcher, de limiter ou de corriger les dégâts occasionnés à l'environnement, tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes ». Cette définition couvre des secteurs d'activités très divers : R&D, développement de technologies; conseil, études, ingénierie, formation; fabrication et distribution de matériels, équipements et produits; installation de matériels, construction d'équipements et réseaux; exploitation de services ;
- **Revêtir une dimension économique :** le futur projet devra témoigner d'un modèle économique viable ;
- **Favoriser la création d'emploi sur le territoire et/ou l'accès à l'emploi,** notamment via la dimension « innovante » des moyens mis en œuvre dans ce cadre ;
- **Présenter un dossier complet facilitant l'appréhension des éléments suivants :**
  - la conformité des actions présentées aux attendus du cahier des charges ;
  - la pertinence et la précision de la méthodologie de projet envisagée et des outils associés ; la qualité et la diversité des partenariats techniques et financiers mobilisés ;
  - le réalisme et l'équilibre du dimensionnement du projet (moyens mis en œuvre/objectifs poursuivis/ budget) ;
  - les projets formalisés, identifiant des axes de développement et indiquant au travers d'un plan d'action prévisionnel les moyens devant permettre d'atteindre des objectifs de développement clairement définis.

Pour répondre à cet appel à projets !



CCI CANTAL

44 Boulevard du Pont Rouge - 15000 Aurillac

Thibault Bonnisseau : 04 71 45 40 36 - tbonnisseau@cantal.cci.fr



# Appel à projet économie circulaire

## Cahier des charges

### 4. Modalités d'accompagnement

*Les candidats retenus intégreront l'incubateur aurillacois Catapulte Ils bénéficieront également de l'appui technique des conseillers de la Chambre de commerce et d'industrie du Cantal. Cet accompagnement permettront de rendre le projet éligible aux nombreux outils de financement possibles.*

Catapulte, c'est d'abord un lieu. Un endroit où les créateurs d'entreprises peuvent avoir des bureaux permanents pendant la durée d'incubation (deux ans maximum). La configuration de l'espace a été pensée pour faciliter et maximiser les échanges entre les différents porteurs de projet. Ces échanges pourront conduire à des mutations de projets, des partenariats, des associations. Le lieu est aussi important car c'est l'endroit où les entrepreneurs reçoivent des conseils, de l'accompagnement, soit individuellement, soit collectivement. Enfin, c'est là où se tiennent les événements ponctuels, comme la tenue d'une conférence d'expert, par visio-conférence ou en présentiel.

L'accompagnement de Catapulte, c'est en premier lieu un suivi régulier, idéalement hebdomadaire. Ce rendez-vous récurrent impulse un rythme à la création d'entreprise. En matière d'innovation, la vitesse d'exécution prime sur la qualité d'exécution, pas de place pour une création en dilettante, ou à mi-temps..Cet accompagnement prend donc prioritairement la forme d'un suivi ou coaching hebdomadaire, avec un interlocuteur unique par projet incubé. Il sera prolongé par :

- Des ateliers avec des experts thématiques selon les besoins (process industriel, ingénierie financière, propriété intellectuelle, effectuation, lean startup, entreprise agile, etc...)
- Des sessions collectives mensuelles entre les différents projets de l'incubateur
- Des conférences plénières par des experts reconnus, celles-ci pouvant éventuellement être ouvertes à un public extérieur à l'incubateur (étudiants, chefs d'entreprises...)

La création d'entreprises est un processus social dans lequel il s'agit de faire connaître votre projet au plus grand nombre afin de trouver un maximum de parties prenantes qui vous aideront à faire décoller le projet. Si vous êtes un jeune entrepreneur, votre carnet d'adresses est peut-être limité, et ne permet souvent pas directement de contacter des personnes qui peuvent être décisives pour eux. Un premier client, un partenaire industriel, un fournisseur bienveillant... Un seul bon contact peut parfois conditionner la réussite d'une entreprise en phase de création. Catapulte active ses réseaux, dans le Cantal et surtout à l'extérieur.

**Maximiser vos chances de réussite et vous permettre de faire de votre projet un succès, tel est l'ambition de Catapulte, à votre service et à celui du département du Cantal.**

Pour répondre à cet appel à projets !



**CCI CANTAL**

44 Boulevard du Pont Rouge - 15000 Aurillac

Thibault Bonnisseau : 04 71 45 40 36 - [tbonnisseau@cantal.cci.fr](mailto:tbonnisseau@cantal.cci.fr)



# Appel à projet économie circulaire

## Cahier des charges

### 5. Les partenaires et membres du jury

La CCI du Cantal et l'incubateur Catapulte ont sollicité plusieurs entreprises du territoire qui ont accepté de soutenir le présent appel à projet. L'innovation économique, sociétale et environnementale est au coeur de la démarche de l'ensemble des partenaires.

Les entreprises associées prendront part au processus de sélection des projets.



### 6. Confidentialité

Les organisateurs, les partenaires et les membres du jury de sélection s'engagent à conserver confidentielles les informations qui leur auront été soumises dans le cadre de la procédure de sélection.

Pour répondre à cet appel à projets !





# Appel à projet économie circulaire

## Cahier des charges

Dimension innovante :

.....

.....

.....

Prise en compte du développement durable et de l'économie circulaire :

.....

.....

.....

.....

.....

Cibles et clientèle potentielles :

.....

.....

.....

Marché visé :

.....

.....

.....

.....

Stade de développement du projet :

.....

.....

.....

Pour répondre à cet appel à projets !



CCI CANTAL

44 Boulevard du Pont Rouge - 15000 Aurillac

Thibault Bonnissieu : 04 71 45 40 36 - [tbonnissieu@cantal.cci.fr](mailto:tbonnissieu@cantal.cci.fr)





# Appel à projet économie circulaire

## Cahier des charges

Thématique(s) de l'AAP qui correspond(ent) le plus à l'activité :

- Gestion et valorisation des ressources locales : matières premières, déchets organiques
- Éco-conception : repenser le produit et ses usages dès sa conception
- Éco-construction / Éco-matériaux / efficacité énergétique : nouvelles techniques constructives : recherche de nouveaux matériaux de construction et d'isolation, mise en œuvre et commercialisation.
- Mobilités propres : carburants et véhicules propres dont transport de marchandises.
- Éco-industries
- Santé et alimentation :
- Éco-tourisme

### Documents complémentaires à joindre au dossier

- Présentation du projet (format ppt ou pdf)
- CV du porteur de projet
- Tout document jugé utile pour la compréhension du projet

Pour répondre à cet appel à projets !



CCI CANTAL

44 Boulevard du Pont Rouge - 15000 Aurillac

Thibault Bonnissieu : 04 71 45 40 36 - [tbonnissieu@cantal.cci.fr](mailto:tbonnissieu@cantal.cci.fr)